

Margie SUDRE ( le 28/09/2004 )

**Audition de Mme Hubner, Commissaire en charge de la politique régionale:  
Margie Sudre (PPE-DE, UMP, F) interroge la nouvelle Commission européenne  
sur sa politique en faveur des Régions ultrapériphériques (RUP)**

Margie SUDRE, Député européen (UMP, F), Présidente de la délégation française du groupe PPE-DE et Conseiller régional de La Réunion, est intervenue lors de l'audition de Danuta HUBNER devant la Commission du Développement régional du Parlement européen. D'origine polonaise, Mme HUBNER deviendra officiellement Membre de la Commission européenne présidée par José Manuel BARROSO, à compter du 1er novembre prochain.

Rappelant l'engagement de la Commissaire désignée "à ce que tous les actes législatifs pertinents discutés et arrêtés par la Commission reflètent, d'une manière appropriée, la dimension particulière des régions ultrapériphériques", Margie SUDRE a indiqué qu'elle resterait attentive, avec ses collègues originaires des RUP, à ce que ces propos ne se limitent pas à une simple déclaration d'intention.

Margie SUDRE a évoqué l'avant-projet de révision des lignes directrices relatives aux aides d'Etat à finalité régionale, précisant qu'en l'état, "il serait globalement désavantageux pour les RUP, et dévastateur pour l'évolution de leurs économies, dans la mesure où elles subiraient une forte diminution des taux d'intensité d'aide".

"De telles évolutions affecteraient les efforts publics conduits aussi bien au niveau national qu'au niveau communautaire. Chacun sait que les entreprises des départements d'outre-mer français n'interviennent que de façon très marginale dans la concurrence européenne, et sans effet de distorsion sur celle-ci".

"En qualité de commissaire en charge des questions relatives à l'ultrapériphérie, comptez-vous engager le dialogue indispensable avec votre collègue en charge de la concurrence, afin de préserver, in fine, les dispositions en vigueur actuellement dans les RUP ?"

En réponse, Danuta HUBNER a précisé que, pour l'heure, l'avant-projet en question avait été élaboré par les services de la Commission en charge de la concurrence, mais qu'elle serait associée à ce débat interne au Collège des commissaires avant la publication du projet de révision prévu pour le courant 2005. La future commissaire s'est engagée à prendre dûment en compte les remarques formulées par Margie SUDRE à propos des RUP.